

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 15 OCT. 2025

ID : 063-200083921-20251008-202545D-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 8 octobre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 30 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Vincent MAZIN, Maire**.

Etaient présents : MM. Sylvain DELEVILLE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Hélène LAGRANGE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Vincent MAZIN, Mme Virginie MORIER, M. François PIGNOL, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Leslie ROMEO, Adeline ROUX, M. Laurent SAUNON, Mmes Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : M. Jean DELAUGERRE a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à M. Jean-Marc LAVIGNE, M. Julien MONTAGNÉ a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, Mme Juline RODRIGUES a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO.

Absents excusés : Mme Laëtitia BOBEL, MM. René LEMERLE, Jean-Claude PROST, Mme Michèle TARDIEU

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2025-45 : DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DE MUR SUR ALLIER – 2^{ème} délibération

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2025-30 du 20 mai 2025,

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Vu l'article L141-5-3 du Code de l'énergie,

M. le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones :

- Les zones pour la géothermie
- Les zones pour le solaire panneaux photovoltaïques en toiture
- Les zones pour le solaire thermique en toiture

Ces trois zones couvrent le territoire de la commune de Mur sur Allier, à l'exception des aires protégées, ne nécessitant donc pas l'avis des gestionnaires de ces aires (Natura 2000, ENS), conformément aux cartes jointes à la délibération,

Conformément à la loi, une consultation du public a été réalisée le 20 mai 2025 de 17h30 à 18h30 selon les modalités suivantes : réunion publique organisée en mairie de Mezel pour échanger sur les décisions prises relatives aux projets de cartes de zonage EnR sur le territoire communal.

Le bilan de la concertation fait état de : deux adjoints ont échangé avec cinq habitants de la commune, qui se questionnent sur le devenir des zones protégées par les ABF par rapport à l'éligibilité aux panneaux photovoltaïques et approuvent la position politique définie pour les zones EnR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DEFINIT** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune :

Nom de la zone	Filière d'énergie	Vue aérienne de la zone
Zone solaire PV en toiture	Panneaux photovoltaïques en toiture	CARTE JOINTE A LA DELIBERATION
Zone solaire thermique en toiture	Solaire thermique en toiture	CARTE JOINTE A LA DELIBERATION
Zone géothermie	Géothermie	CARTE JOINTE A LA DELIBERATION

sur le territoire de la commune de Mur sur Allier, à l'exception des aires protégées (Natura 2000, Espaces naturels sensibles)

- **VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones à Mme la Sous-Préfete à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Puy-de-Dôme, ainsi qu'à [l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres] et [le cas échéant, à l'établissement public mentionné à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme.]

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

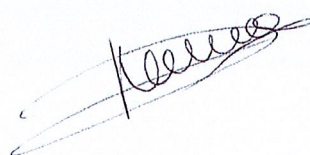
Pour copie conforme ; en Mairie le 8 octobre 2025,
Certifiée transmise en Préfecture, le 9 octobre 2025

Le Maire,

Vincent MAZIN

La secrétaire de séance,

Danielle RANCY



Commune : MUR-SUR-ALLIER
Zone pour la géothermie
VERSION V2



Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le **15 OCT. 2025**

ID : 063-200083921-20251008-202545D-DE

Berger
Levrault

 Zone d'accélération pour la géothermie
 Limites communales
 Google Satellite

Auteur : GINGER BURGEAP
 Date : 12/09/2025
 Projection : Lambert93 (2154)

0 250 500 m



Commune : MUR-SUR-ALLIER
Zone pour le solaire PV en toiture
VERSION V2



Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 15 OCT. 2025

ID : 063-200083921-20251008-202545D-DE

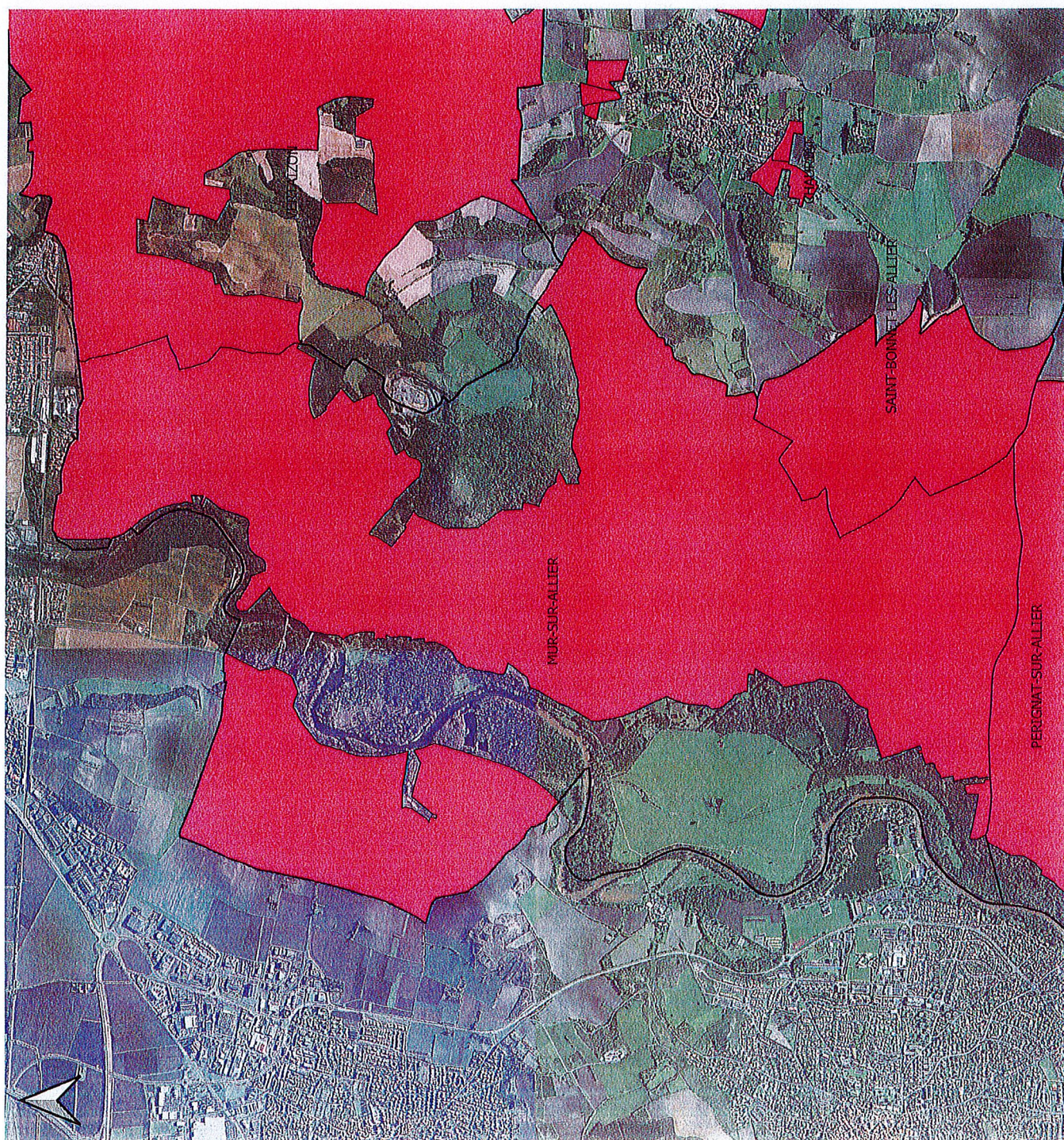
Berger
Levaute

Zone d'accélération pour le solaire
photovoltaïque en toiture
Limites communales
Google Satellite

Auteur : GINGER BURGEAP
Date : 12/09/2025
Projection : Lambert93 (2154)

0 250 500 m

Commune : MUR-SUR-ALLIER
Zone pour le solaire thermique en toiture
VERSION V2



Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 15 OCT. 2025

Berger
Levaillant

ID : 063-200083921-20251008-202545D-DE

Zone d'accélération pour le solaire thermique
en toiture
Limites communales
Google Satellite

Auteur : GINGER BURGEAP
Date : 12/09/2025
Projection : Lambert93 (2154)

0 250 500 m